

PRECISIONS SUR L'EVOLUTION DES REGLES D'ARBITRAGE

De nouvelles règles d'arbitrage* viennent d'être décidées par la Fédération Internationale de Judo et seront applicables au niveau international au 1^{er} janvier 2010.

Ces changements, en particulier l'interdiction des ramassements de jambes, favorisent une pratique plus pure du judo en compétition tel que nous avons pu l'apprécier lors des championnats du monde junior.

Sur proposition de la Commission Nationale d'Arbitrage, le comité directeur a validé la mise en application de ce règlement à l'exception du travail en bordure⁽¹⁾, à titre expérimental par la FFJUDO à compter du 1^{er} janvier 2010, pour toutes les compétitions à partir de la catégorie des cadets/cadettes.

Cette expérimentation sera validée à l'assemblée générale fédérale du 28 mars 2010.

(1) Précision sur le Travail en bordure

<u>Sera appliqué sur les championnats 1^{ère} division, cadets, juniors, seniors à titre expérimental</u> (référence règlement Français) selon la décision du Comité Directeur Fédéral du 19 Décembre 2009

En Ne-waza, osaekomi annoncé en bordure, dans le cas où les deux combattants sortent de la surface de combat, (les deux combattants se trouvant à l'extérieur toujours en osaekomi) l'osaekomi n'est pas interrompu par l'arbitre : **PAS DE MATTE**.

Cette proposition conforte une attitude positive du judo.

^{*}Les fiches de la Fédération Internationale de Judo sur les nouvelles règles d'arbitrage - Période du 01/01/2010 au 31/12/2012 sont consultables sur le site de la Fédération : www.ffjudo.com/arbitrage - le règlement.